

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux  
Bourg Centre

PLU-H approuvé par délibération du Conseil Communautaire  
le 11 avril 2023

Albert FEVRIER  
Président



Sources : DGI, Cadastre, juil. 2022 - IGN® BD-PARCELLAIRE  
Réalisation : VILLE OUVERTE • Mars 2023



**ZONAGE**

- ZONE URBANISÉE**
- Ub / Zone urbaine : centres-bourgs des communes rurales -et- aux faubourgs des pôles structurants et pôles-relais
  - Uc / Zone urbaine : extensions périphériques peu denses -et- à certains hameaux ou lotissements desservis par les réseaux
  - Uj / Zone de jardins privés, de vergers, intégrés au tissu urbain
- ZONE À URBANISER**
- ZONE NATURELLE**
- N / Zone à dominante naturelle ou forestière, à préserver en raison de la qualité paysagère et environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière
- ZONE AGRICOLE**
- A / Zone à dominante agricole, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

**PRESCRIPTIONS**

- ★ Élément du patrimoine bâti à préserver (L151-19)
- Élément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)
- ⊠ Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons-environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 2°)
- ▨ Élément de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- ▭ Orientation d'Aménagement et de programmation (L151-6 et -7)

